

CCAS de MAGNANVILLE

Aide au paiement des factures de Cantine Scolaire 2022/2023

(Aide pour le paiement des repas pris à la cantine scolaire attribuée aux familles magnanvilloises ayant des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire sous conditions de ressources).

Dossier à déposer à l'accueil de la mairie et à renouveler tous les 3 mois.

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée :

partie réservée au service

Calcul du quotient :

*délibération du conseil d'administration du 21 décembre 1988
délibération du conseil d'administration du 4 novembre 2002
délibération du conseil d'administration du 5 octobre 2011
délibération du conseil d'administration du 31 mars 2015*

	1 ^{er} trimestre le	2 ^{ème} trimestre le	3 ^{ème} trimestre le	4 ^{ème} trimestre Le.....
Ressources				
Charges				
Nombre de parts				
Quotient				
Aide proposée				

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Avis du Maire				

Pièces justificatives produites :

- bulletins de salaire des trois derniers mois
- attestation de paiements CAF
- pièces attestant du versement d'une pension alimentaire, indemnité de chômage ou de prestations versées par la sécurité sociale
- quittance de loyer
- justificatif du remboursement d'un emprunt immobilier lié à l'acquisition du logement
- livret de famille